

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 avril 2012

DCM N°12-04-22

Objet : Acquisition d'emprises foncières rue des Frères Lacretelle en vue de leur intégration dans le domaine public communal.

Rapporteur : M. MARTALIE, Conseiller Municipal

Par délibération en date du 28 avril 2011, la Ville de Metz a décidé, dans le cadre du projet d'aménagement de l'Avenue de la Seille sous maîtrise d'ouvrage de la SPL SAREMM, d'incorporer au domaine public communal une emprise foncière d'environ 360 m² à distraire de la parcelle section 16 n° 43 appartenant à Metz Habitat Territoire et située rue des Frères Lacretelle.

Mais ce projet nécessite l'acquisition d'espaces complémentaires pour la réalisation de travaux d'assainissement et d'éclairage public. L'emprise totale à prélever sur la parcelle précitée dont Metz Habitat est propriétaire passe donc de 360 m² à environ 642 m².

Il est donc proposé d'acquérir cette superficie, en nature de voirie, en vue de son intégration dans le domaine public communal au prix symbolique d'un Euro, conformément à l'évaluation du service France Domaine.

Par ailleurs, le projet d'aménagement de l'Avenue de la Seille conduit également à l'achat d'un délaissé d'environ 66 m² appartenant à la SA d'HLM ICF NORD EST.

Il est donc proposé d'acquérir cette emprise, en nature de jardin, en vue de son intégration au domaine public communal sur la base de 10 euros/m², conformément à l'évaluation du service France Domaine, soit un prix total approximatif de 660 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2011 ;
VU la décision de Metz Habitat Territoire en date du 18 octobre 2011 ;
VU les évaluations du Service France Domaine ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

1-d'acquérir une emprise foncière complémentaire d'environ 282 m² en vue de son intégration au domaine public communal à distraire du terrain cadastré sous :

BAN DE METZ

Section 16 n° 89 – rue des frères Lacretelle - 68 a 87 ca

appartenant à Metz Habitat Territoire – 10, rue du Chanoine Collin à 57000 METZ ;

2-de réaliser cette acquisition globale d'environ 642 m² moyennant le prix symbolique de 1 € à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3- d'acquérir une emprise foncière d'environ 66 m² en vue de son intégration au domaine public communal à distraire du terrain cadastré sous :

BAN DE METZ :

Section 16 n° 18 – rue des Frères Lacretelle – 1 ha 13 a 01 ca

appartenant à la SA d'HLM ICF NORD EST – 21 rue de la Marne –B.P. 90572 – 57010 METZ

4-d'effectuer cette opération sur la base de 10 €/m², soit un prix total d'environ 660 €, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

5-de prendre à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

6-de requérir l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

7-d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de la vente et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Le Premier Adjoint Délégué :

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière

Commissions

Référence nomenclature «ACTES» : 3.1

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 18

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ